



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-011A

Cette ordonnance vise à modifier l'ordonnance **OCA18-(C-4.1)-011** afin d'ajouter une zone de relâchement supplémentaire, entre les rues Pierre-Baillargeon et André-Dumas, côtés Nord et Sud, dans le cadre de l'implantation de la voie réservée sur le boulevard Maurice-Duplessis.

PRENEZ AVIS QUE cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce document dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 20 novembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat